



Service de Maintien à Domicile LYON
Acteur de prévention



*Parce qu'il y a toujours un moment
dans la vie où l'on a besoin d'être aidé !*

Rapport d'activité 2021

Association à but non lucratif – loi 1901 – Membre d'Adédom

Siege Social : 1 Rue Imbert Colomès 69001 – LYON

Courriel : contact@smdlyon.fr

Site internet : www.smdlyon.fr

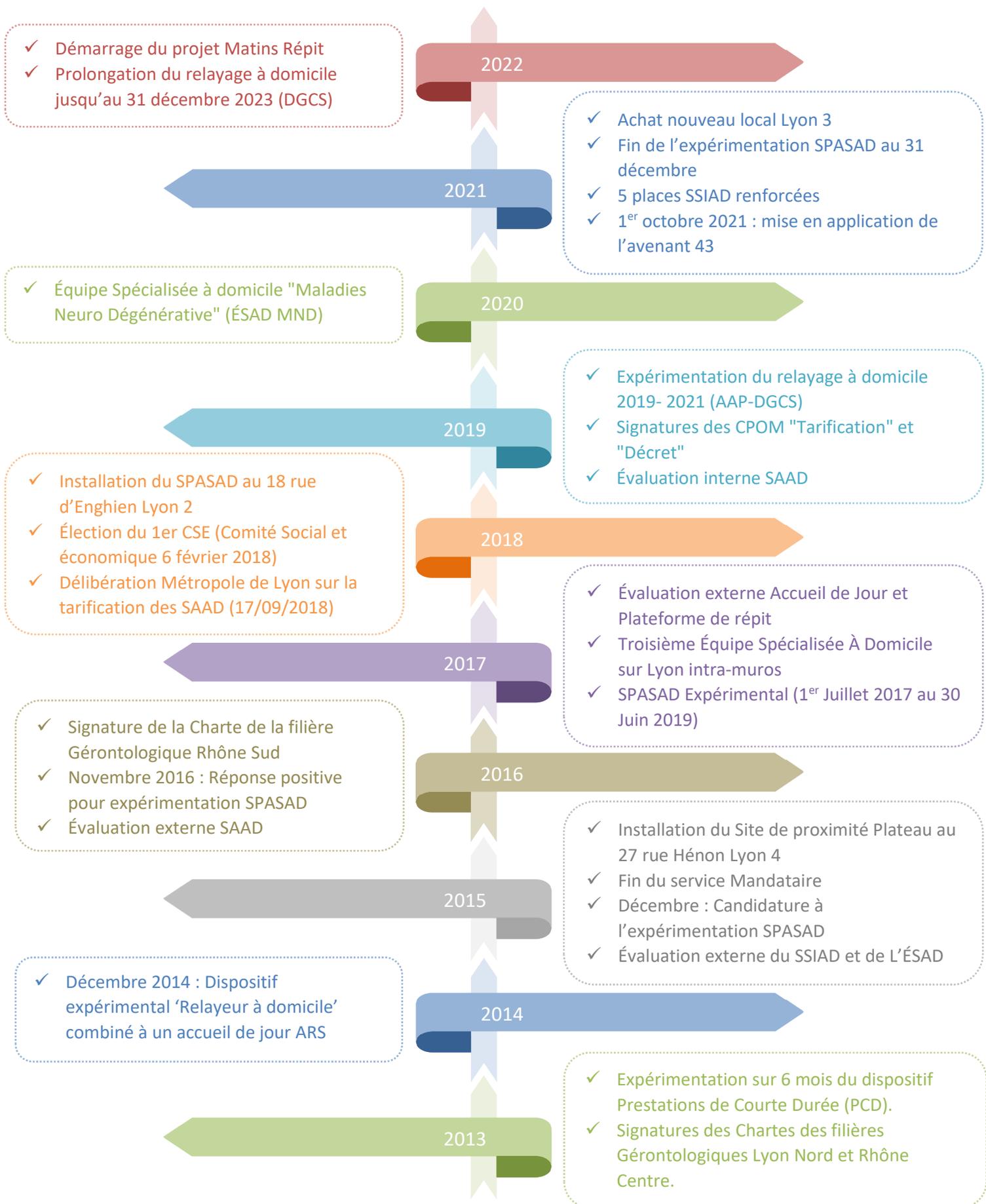
Agrément N° 2012 - 588



SOMMAIRE

I. Faits marquants 2021 & évènements depuis la clôture de l'exercice 2021	P. 4
II. Données d'activité 2021	P. 5
➤ L'Association : données sociales	P. 5
1) Les salariés de l'Association	
2) Répartition des âges des aides à domicile	
3) Les contrats : Temps de travail	
4) Taux de qualification des Aides à domicile et des Auxiliaires de Vie Sociale	
5) Mouvements du personnel	
6) Licenciement pour inaptitude, départ à la retraite, sinistralité	
❖ Une reconnaissance en demi-teinte pour les intervenants à domicile (sociaux et médico-sociaux) : nécessité vitale et urgente pour le secteur de revaloriser les premiers coefficients de la branche et d'augmenter la valeur du point	
➤ Accueil de Jour Interlude (ADJ)	P. 13
➤ Plateforme de Répit Confluence (PFR)	P. 13
➤ Équipes Spécialisées Alzheimer À Domicile (ÉSAD)	P. 14
➤ Équipes Spécialisées Maladie Neurodégénérative (MND)	P. 14
➤ Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)	P. 15
❖ Activité globale	P. 15
❖ Activité avec le financeur Métropole de Lyon	P. 17
❖ Activité avec le financeur CARSAT	P. 19
❖ Données sur les bénéficiaires	P. 19
➤ Service Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)	P. 20
❖ Données sur les bénéficiaires	P.20
➤ Chiffres clés : Branche vs SMD Lyon	P. 21
III. La politique de formation 2021	P. 22

I. Faits marquants 2021 (Rappel depuis 2013) & événements depuis la clôture de l'exercice 2021



II. Données d'activité 2021

➤ L'Association : données sociales

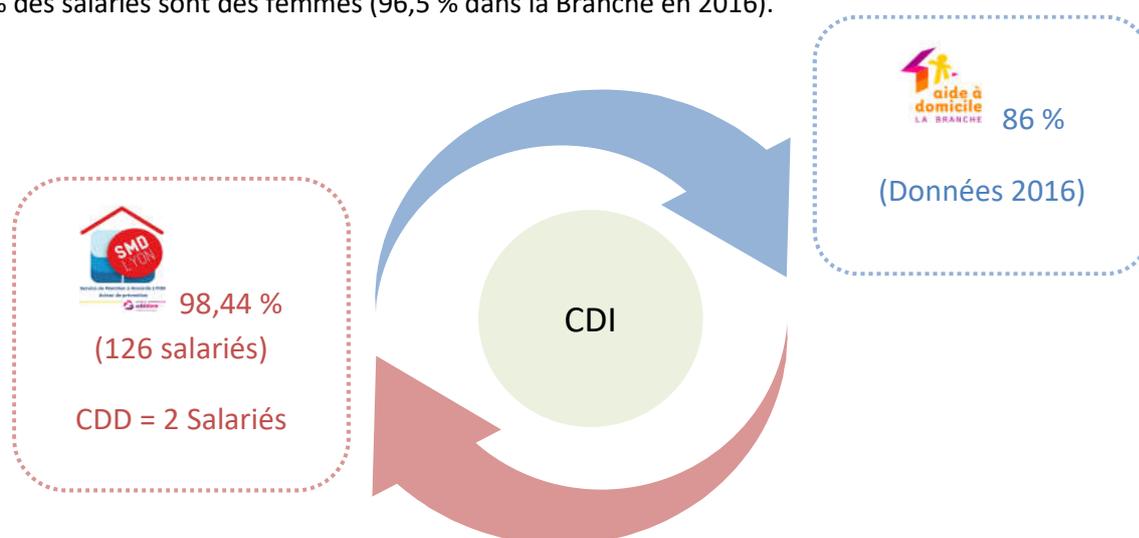
SMD Lyon a accompagné 916 personnes différentes par un ou plusieurs de ses dispositifs.

1) Les salariés de l'Association

128 salariés inscrits au 31 décembre 2021 (pour 106,32 ETP) dont 108 salariés présents au 31 décembre 2021 et 20 suspensions de contrats.

Sur ces **20 suspensions au 31 décembre**, 2 CPE à temps plein, 4 CPE à temps partiel, 2 congés maternité, 6 maladies longue durée (+ de 6 mois) et 6 maladies de plus d'un mois (mais < 6 mois).

85,94 % des salariés sont des femmes (96,5 % dans la Branche en 2016).

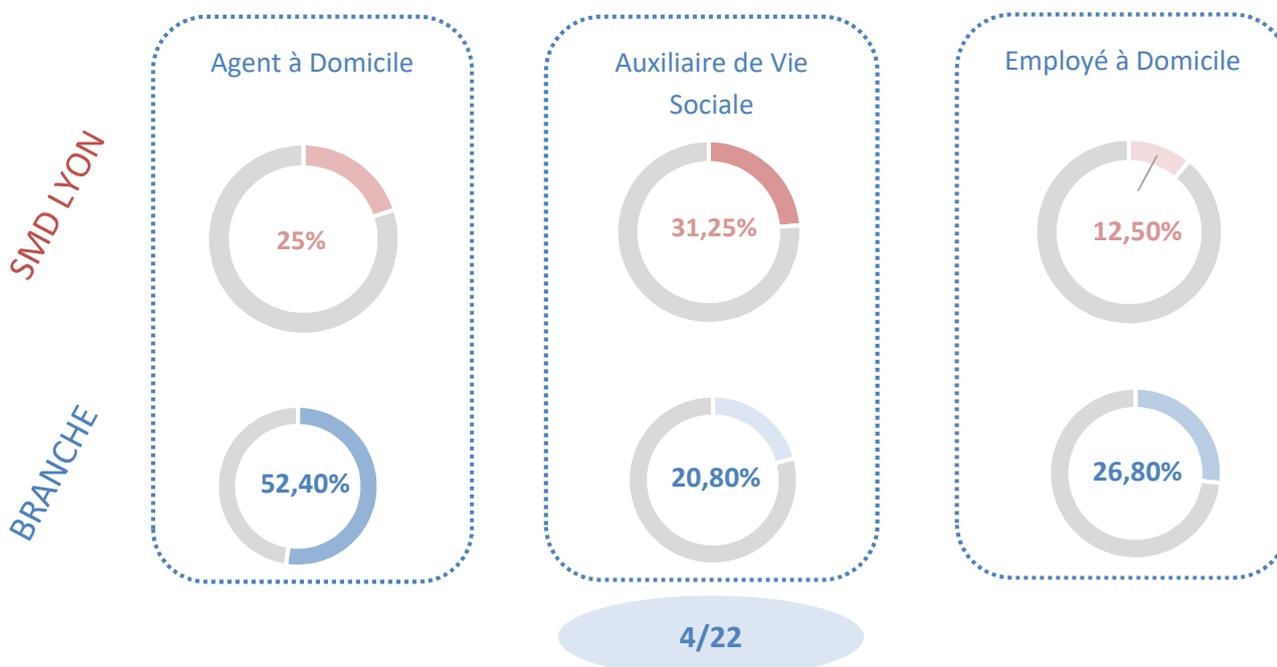


Les recrutements en CDD ont concerné 22 personnes, principalement pour les remplacements d'été par des étudiants, afin de pouvoir accorder des congés annuels à nos salariés permanents en contexte de sous-effectif dramatique.

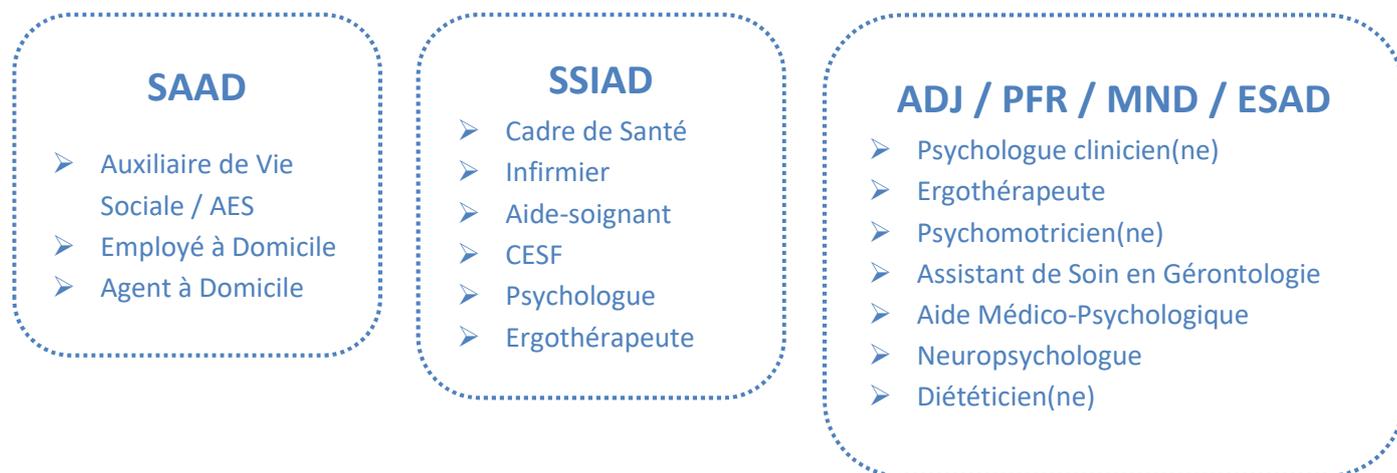
Hormis les CDD d'été et ceux de la Conférence des Financeurs pour les axes de prévention SPASAD, l'Association n'embauche qu'en CDI.

Les salariés sont essentiellement en statut employé (96 dont 66 AD et 21 Aides-soignants), puis agents de maîtrise (21) et cadres (11).

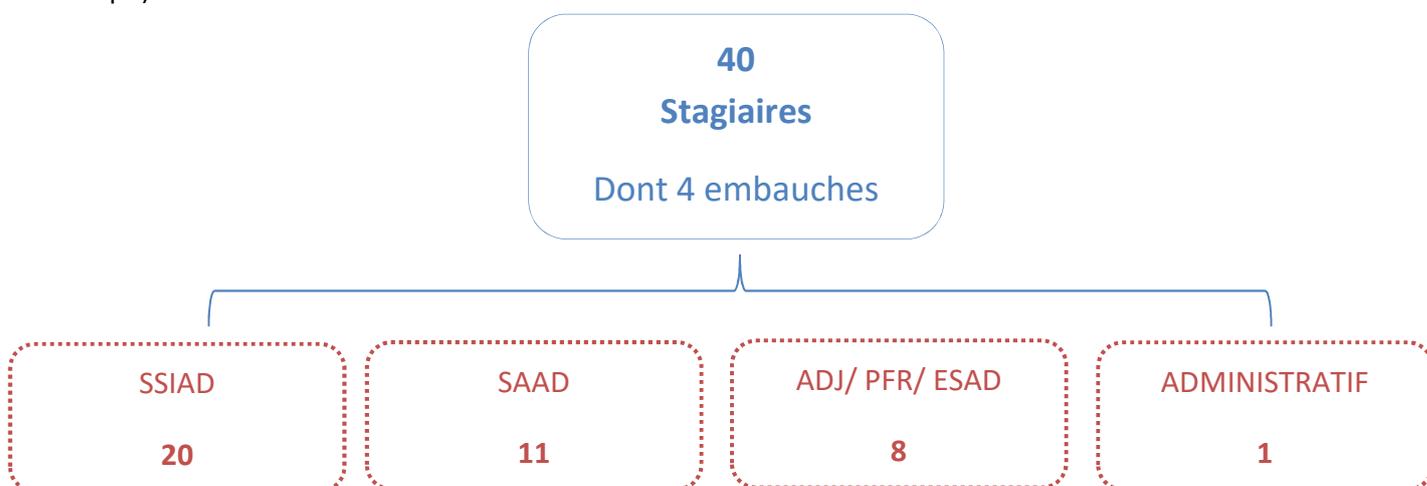
31,25 % des intervenants à domicile sont des AVS, 12,5 % des employés à domicile et 25 % des agents à domicile.



Des équipes d'intervention pluridisciplinaires... pour des services intégrés



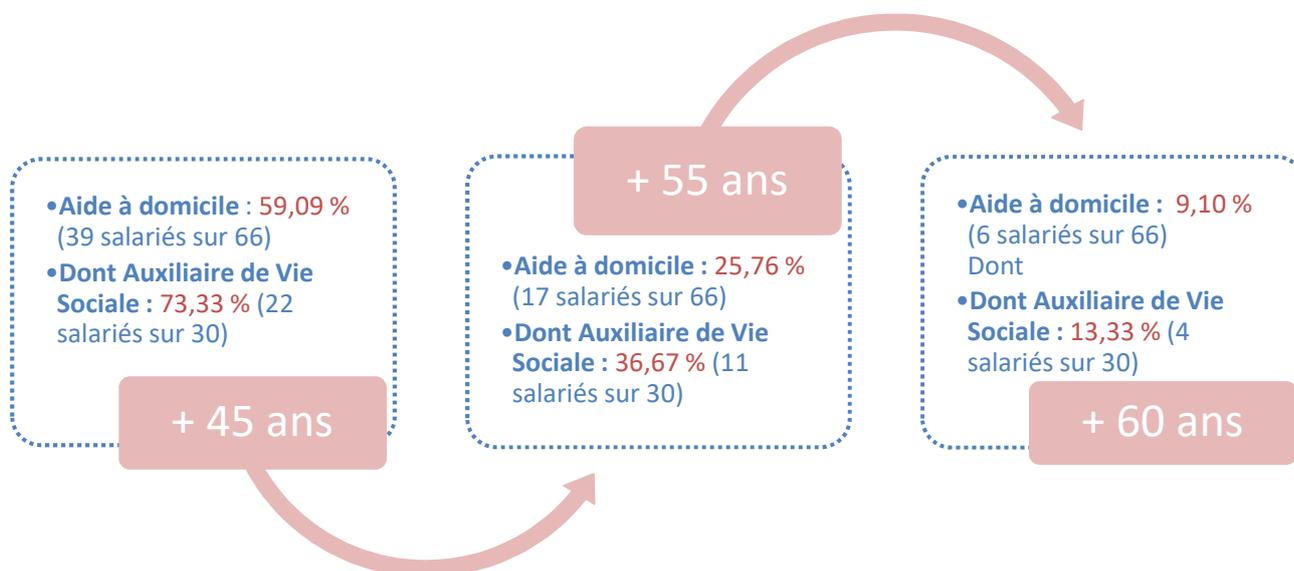
SMD Lyon a accueilli 40 stagiaires en 2021 (11 dans le service SAAD, 20 en SSIAD, 8 à l'accueil de Jour et à la Plateforme de Répit). 4 ont été embauchés.



2) Répartition des âges des aides à domicile (au 31/12/2021)

L'âge moyen des 66 aides à domicile est de **46 ans** et celui des 21 aides-soignants de **44 ans**.

Seulement 27 aides à domicile sur 66 (soit 41%) ont moins de 46 ans.



Les aides à domicile ont en moyenne 9 ans d'ancienneté dans l'Association (8 ans pour les aides-soignants).

Pratiquement un tiers des salariés de SMD Lyon ont plus de 10 ans d'ancienneté (30,47%).

3) Les contrats : Temps de travail

Moyenne du contrat de travail des AVS :

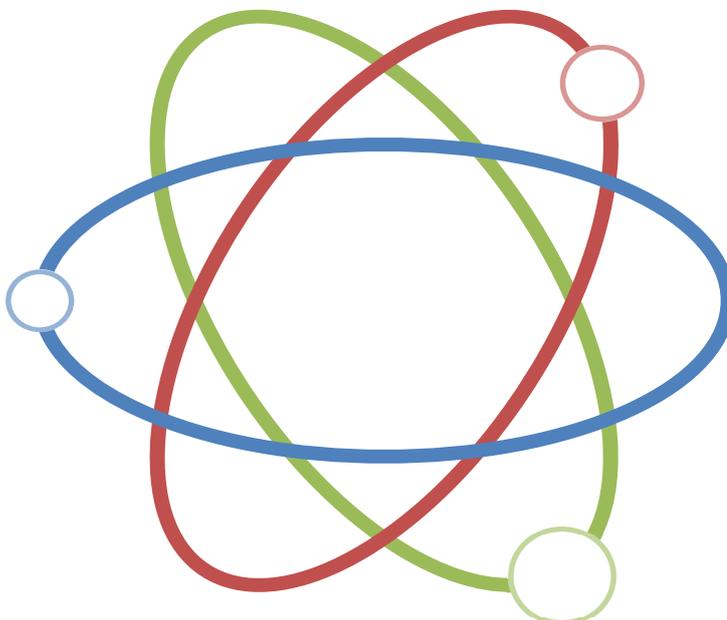
138,25 heures (127h en 2016 pour la branche)

Historique : 133,64h en 2020 & 134,4h en 2019

Moyenne du contrat de travail des Aides-Soignants :

125,70 heures (112 Heures en 2016 pour la branche)

Historique : 124,62h en 2020 & 125,6h en 2019



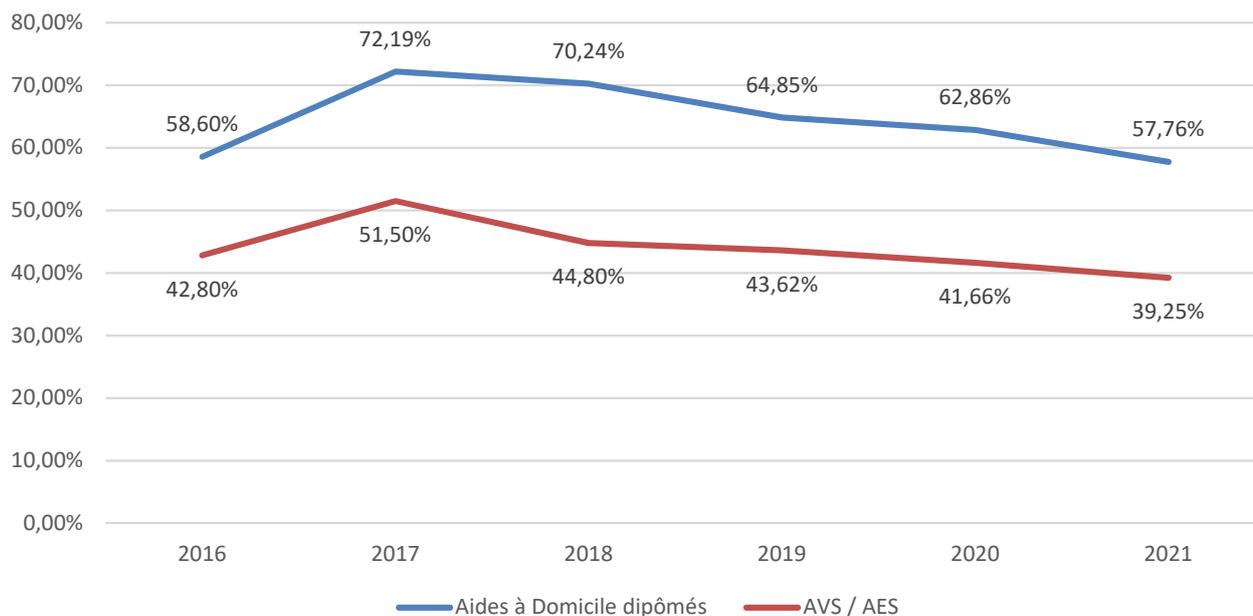
AVS à temps plein : 36,67 % (27% en 2016 pour la branche)

AVS à temps partiel choisi : 63,33 % et 130,53 heures (73% et 118 H en 2016 pour la branche)

Le **1er janvier 2021**, sur **22** propositions d'augmentation de contrat, **5** ont été acceptées soit **22,73 %** (25% en 2020, 39,5 % en 2019 et 34% en 2018).

4) Taux de qualification des aides à domicile diplômés :

(Indicateurs suivis à partir des heures travaillées)



5) Mouvements du personnel :

Le turn-over reste très élevé et l'Association enregistre 53 démissions ; la démission reste le premier motif de sortie.



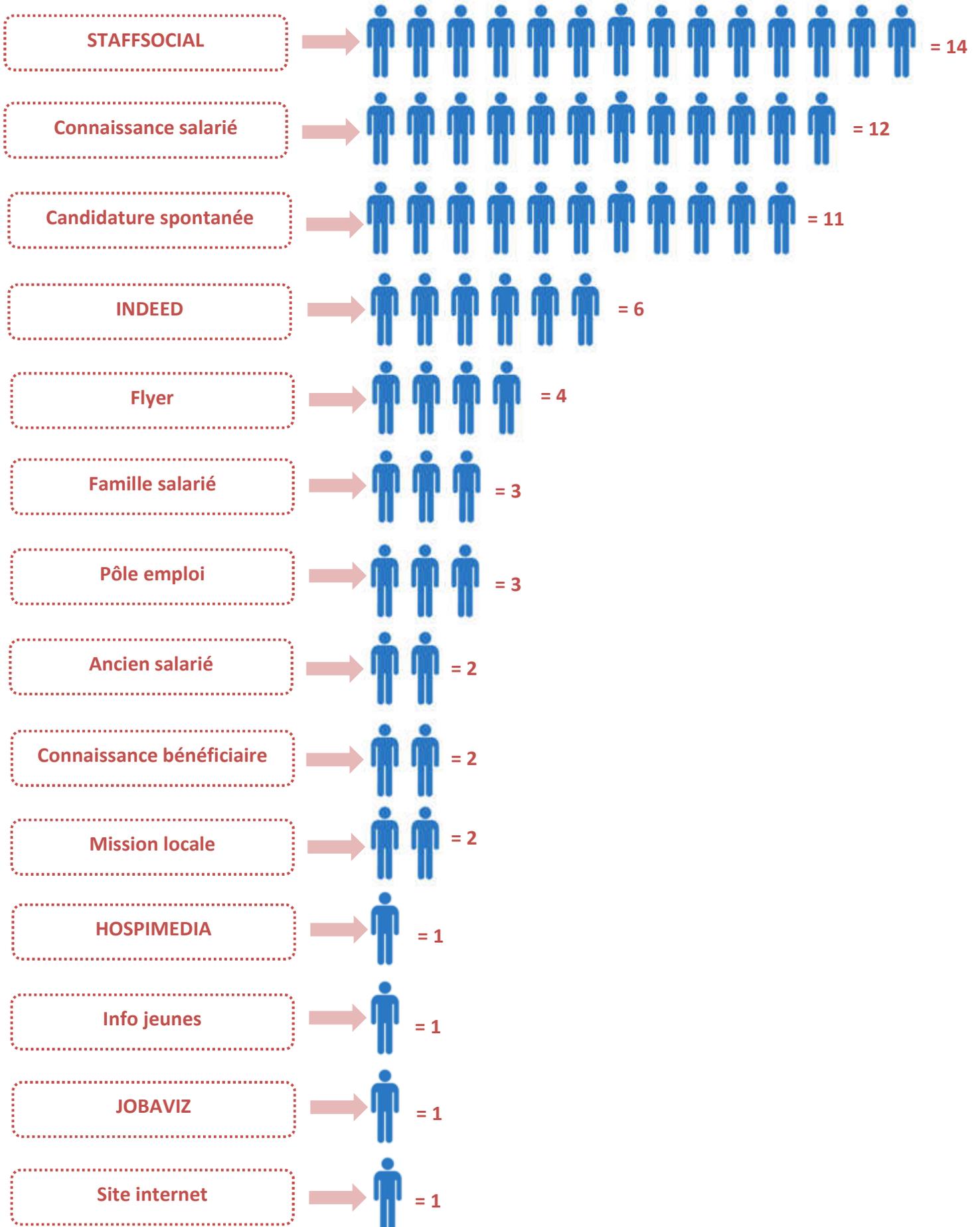
Près d'une embauche sur 3 en CDI sort avant la fin de la période d'essai (21 sur 63).

Les ruptures des CDI ont peu d'ancienneté en 2021 : 42,11 % des démissions ont moins d'un an de présence et 68,42 % moins de deux ans.

Depuis 2011, 73 Auxiliaires de Vie Sociale (ou diplôme équivalent) ont démissionné.

Provenance des recrutements en CDI en 2021 :

63 CDI



6) Licenciements pour inaptitude, départ à la retraite, sinistralité

En 2021, 4 salariés ont été licenciés pour inaptitude et 3 salariés sont partis à la retraite.

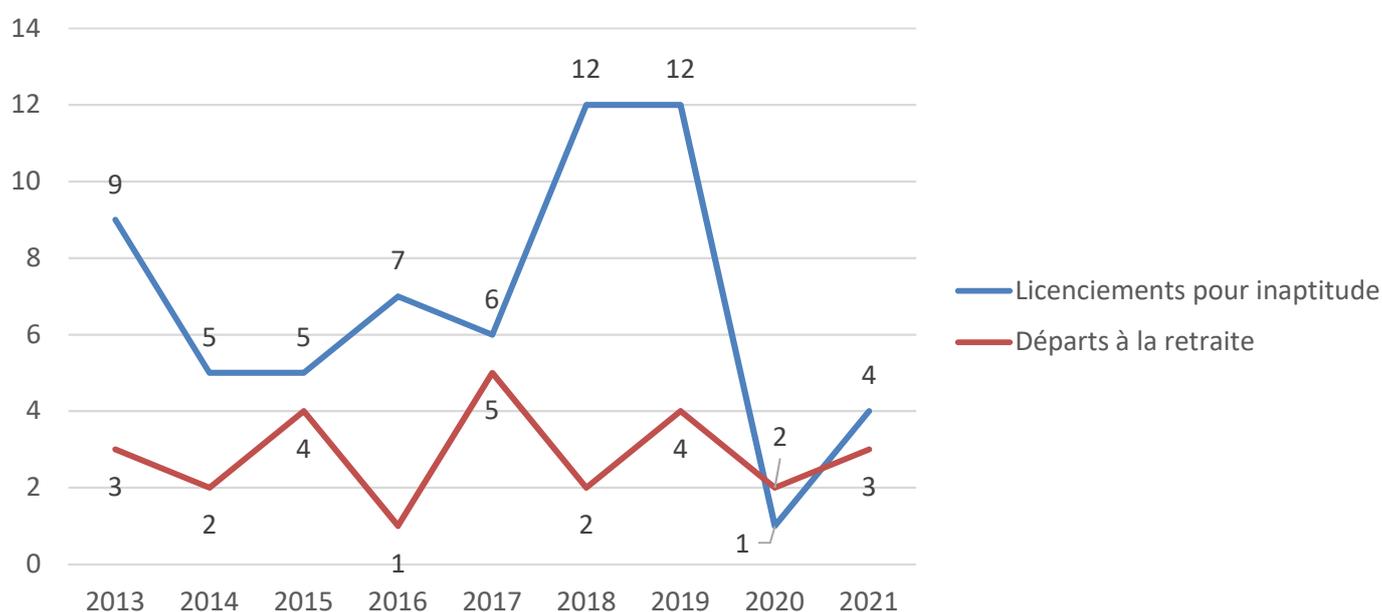
Historique :

De 2005 à 2008 : 16 départs à la retraite ; 9 licenciements pour inaptitude.

De 2009 à 2012 : 7 départs à la retraite ; 9 licenciements pour inaptitude. L'association a reclassé deux intervenantes sur des postes administratifs ou de reconversion en 2009 et 2012.

De 2013 à 2016 : 10 départs à la retraite ; 26 licenciements pour inaptitude.

De 2017 à 2021 : 16 départs à la retraite ; 35 licenciements pour inaptitude.



Hors démission, les licenciements pour inaptitude représentent la première cause de rupture de contrat dans la Branche.



Sur deux exercices, en 2018 et 2019, l'Association avait fait face à 24 inaptitudes, dont 20 dans l'aide à domicile : 5 agents à domicile, 5 employé.es à domicile et 10 AVS. En 2020, un seul salarié avait été licencié pour inaptitude : après deux années noires, l'Association enregistrait donc un nombre particulièrement bas de licenciements pour inaptitude, mais en comptabilise de nouveau 4 en 2021 dont deux aides à domicile, une aide-soignante et une animatrice.

Le nombre de licenciements pour inaptitude (61 de 2013 à 2021, soit en 9 ans !) témoigne d'une réalité préoccupante pour la branche de l'aide à domicile : sous-estimation de la pénibilité des professions de l'intervention à domicile (métiers du 'prendre soin') et recul de l'âge de la retraite expliquent en partie ce phénomène d'explosion des inaptitudes à laquelle sont particulièrement exposées les associations historiques (du fait de l'ancienneté et de l'âge de leurs salariés).

La gestion des ressources humaines reste toujours marquée par un nombre important de démissions : mais l'année 2021 a été d'une ampleur jamais vue du fait de l'attribution pour agréer l'avenant 43 par la ministre alors que les primes Ségur appliquées aux EHPAD « aspiraient » nos professionnels ; une fois de plus, le domicile a été le parent (le plus) pauvre de l'action publique. Ainsi, avec 53 démissions (auxquelles il faut ajouter 9 abandons de poste) et la non attractivité de notre secteur asséchant les recrutements notamment de personnel qualifié, le taux de départ a explosé à près de 46% et le taux de rotation à 36%. Le secteur du domicile, après des années d'alerte, est littéralement sinistré.

Rappel des démissions : 53 en 2021 (28 en 2020 ; 27 en 2019 ; 20 en 2018 ; 20 en 2017)

67 AVS (ou diplômés équivalents) ont démissionné depuis 2011.

Pour remplacer ces départs, nous rencontrons d'énormes difficultés. L'Association a été toute l'année 2021 en sous-effectif chronique, ce qui nous conduit depuis 2020 à refuser des prestations par manque de personnel.

❖ **Une reconnaissance en demi-teinte pour les intervenants à domicile (sociaux et médico-sociaux) : nécessité vitale et urgente pour le secteur de revaloriser les premiers coefficients de la Branche et d'augmenter la valeur du point**

Pour mémoire :

Suite à l'agrément de l'avenant 44 le 1er octobre 2020, la valeur du point est passée de 5,38€ à 5,5€.

Au 1er octobre 2021 a été agréé l'**avenant 43**, permettant une rénovation de la classification, une promotion des parcours professionnels via la reconnaissance des compétences et une revalorisation des rémunérations conventionnelles pour une partie du personnel.



Cet agrément devait par ailleurs éviter l'immersion sous le SMIC des premiers coefficients, ce qui ne s'est pas produit du fait de la forte inflation, qui a conduit à deux augmentations successives et inhabituelles du SMIC (l'une en octobre 2021, l'autre en mai 2022), en plus de l'augmentation mécanique du SMIC au 1er janvier.

Les deux premiers coefficients de la grille demeurent donc malgré l'avenant 43 immergés sous le SMIC, alors que le complément de rémunération dit 'prime Ségur' (183€ net) bénéficie à l'ensemble des professionnels des établissements (Hôpitaux, EHPAD) et des CCAS, quels que soient leur diplôme ou leur ancienneté.

Désormais, le premier coefficient des aides à domicile diplômé.es (catégorie Employé.es Degré 2 (diplôme professionnel de la branche) n'est plus qu'à 14,97 % au-dessus du SMIC (à comparer aux + 23 % en 2006).

L'impact est double :



- Difficultés de recrutement persistantes, **ce qui nous conduit pour la deuxième année à refuser des prestations par manque de personnel.**
- Désaffection des métiers de l'aide et du soin à domicile pour une partie des salariés en poste + **impact du Ségur de la santé, notamment pour les moins qualifiés de la Branche** (vague de démissions et de demandes d'activation du compte de transition professionnelle).

Sans une grande loi Autonomie, notre secteur traverse un grave danger : avec une absence de perspective de recrutement et du fait du départ progressif du personnel qualifié (départ à la retraite, départs pour inaptitude, ...), le secteur se retrouve dans l'impossibilité croissante de faire face au besoin d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. **Cette situation risque de devenir de plus en plus problématique et conduire dans les années à venir à des ruptures**

d'accompagnement croissantes, compte-tenu de l'arrivée progressive dans l'âge du risque de perte d'autonomie de la génération dite du 'papyboom'.

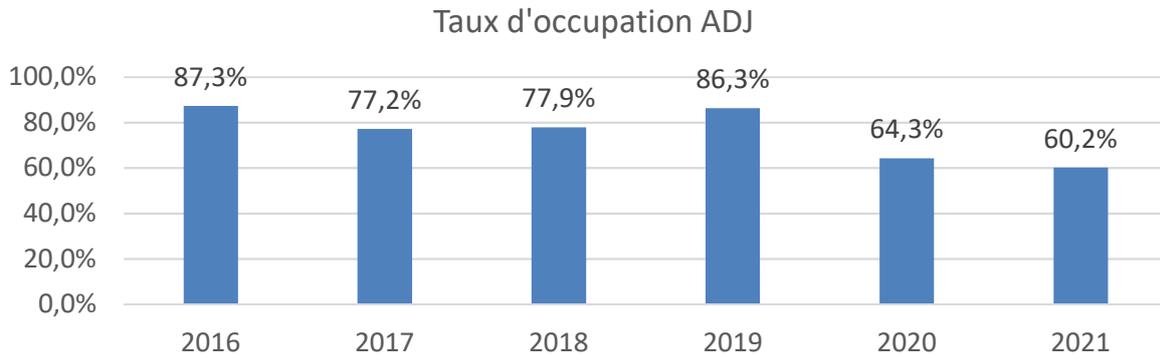
Nous rappelons que la première cause de non attractivité du secteur demeure la faible rémunération, en regard des contraintes d'organisation (travail le week-end, le soir, ...). L'avenant 43, agréé très tardivement, n'est déjà plus à même de permettre ce regain d'attractivité et l'enjeu désormais réside dans l'agrément rapide de deux autres avenants :

Un premier avenant portant la valeur du point à **5,51€** et les 3 premiers coefficients respectivement à 291, 304 et 324 au 1er janvier 2022.

Un second avenant portant la valeur du point à **5,62€** et les 3 premiers coefficients respectivement à 291, 304 et 324 au 1er juillet 2022.

➤ **Accueil de Jour – Interlude (ADJ)**

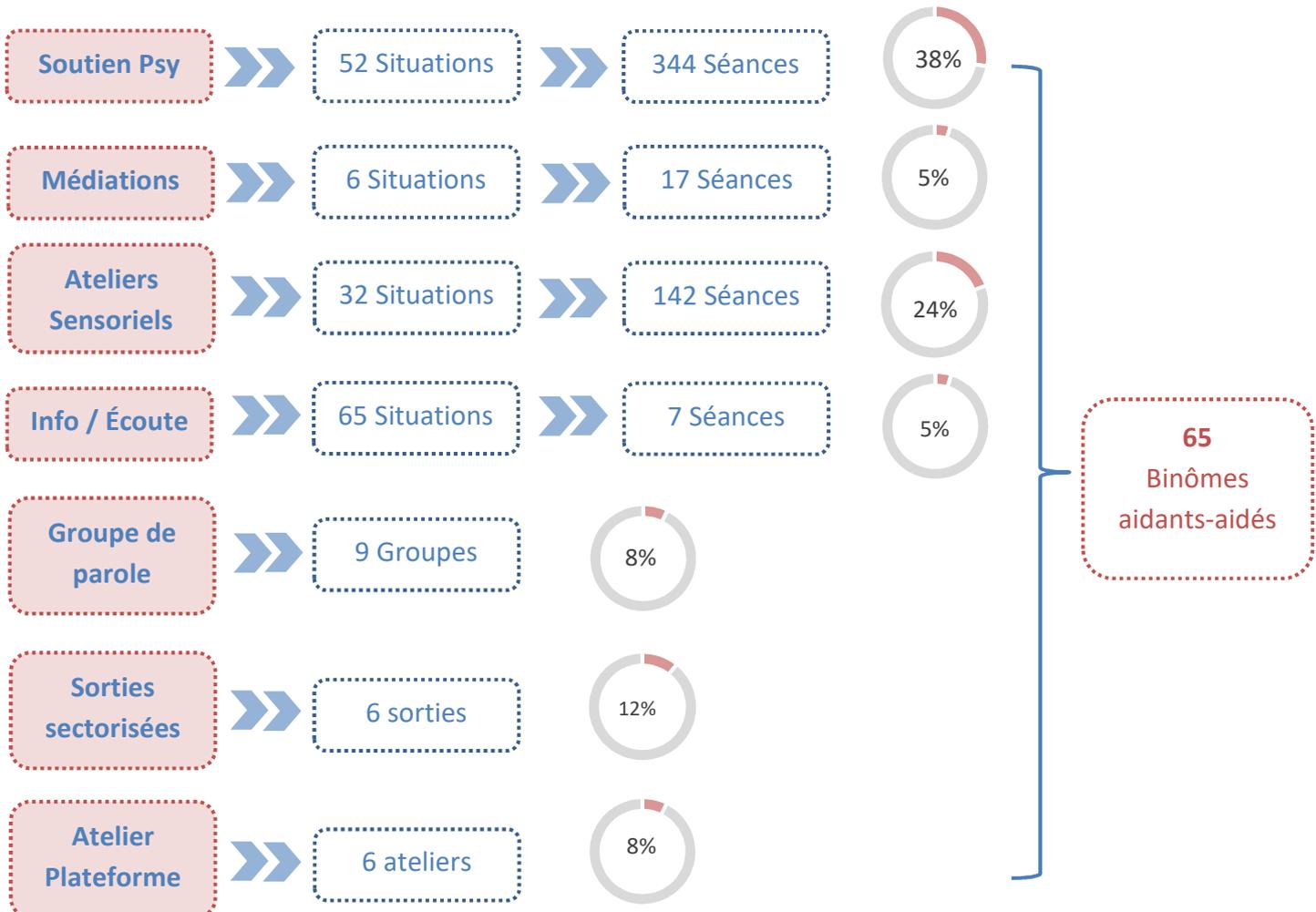
Pour cette deuxième année de crise COVID 19, l'accueil de jour Interlude présente un taux d'occupation de 60,2 %. Nous finissons cependant l'année avec un taux d'occupation proche de 70 %.



57 personnes ont été accueillies à l'accueil de jour interlude en 2021 contre 56 personnes en 2020.

➤ **Plateforme de Répit Confluence (PFR)**

À la plateforme de répit, 65 binômes aidants-aidés ont bénéficié des prestations de la Plateforme de Répit pour une ou plusieurs des prestations ci-dessous :

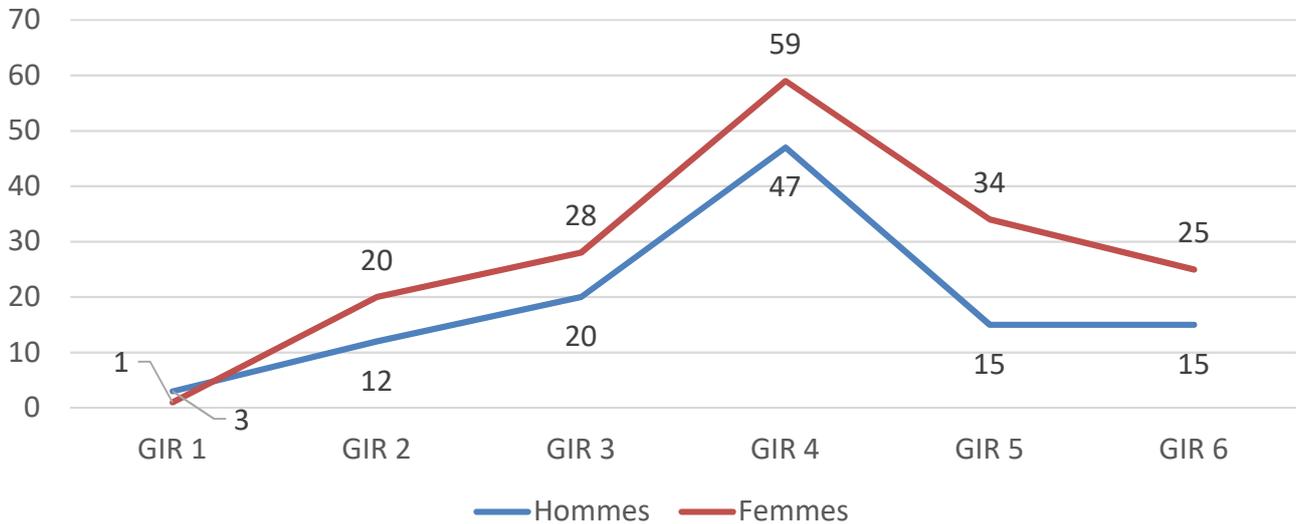


➤ Équipes Spécialisées Alzheimer À Domicile (ÉSAD)

274 personnes ont bénéficié des prestations d'accompagnement et de réhabilitation des 90 places des Équipes Spécialisées Alzheimer à Domicile (É.S.A.D.) dont 131 nouvelles prises en soin.

55% des patients sont compris entre les GIR 3/ GIR 4

Répartition homme/ femme par degré de dépendance



➤ Équipe Spécialisée Maladies Neurodégénératives (MND)

68 personnes ont été accompagnées, dont 53 entrées sur l'année 2021.

L'équipe mobile MND Lyon a été créée en septembre 2020 et est autorisée pour une expérimentation de 3 ans, jusqu'en juillet 2023. La prise en soins rééducative comprend une approche interdisciplinaire et interprofessionnelle, et intègre l'éducation du patient afin de favoriser son autonomie. Elle intervient à domicile auprès de patient atteints de maladie de Parkinson, Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) ou Sclérose en Plaques (SEP).

Six autres équipes nationales sont construites sur le même modèle (Bretagne, Occitanie, Lille, Dunkerque, Ile de France, Isère). D'autres équipes expérimentales existent, avec des fonctionnements ou des publics différents.

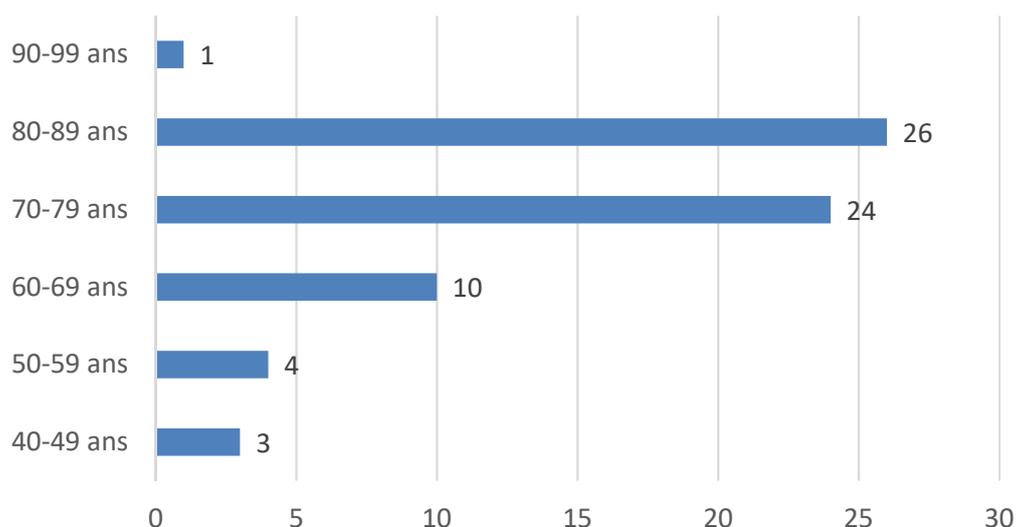
L'équipe spécialisée MND intervient sur prescription médicale, et sur un temps limité (1 an). Le secteur d'intervention comprend l'ensemble de la Métropole de Lyon (soit 59 communes).

La capacité visée de l'équipe MND est de 80 places minimum par an. Le nombre de séances est au maximum de 18 séances annuelles.

La moyenne d'âge des patients accompagnés est de 75 ans.

La classe modale (la plus représentée) est celle de la plage 80-89 ans.

Nombre de patients par tranche d'age



➤ Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

❖ Activité globale :

80 446 heures d'aide à domicile Prestataire ont été réalisées en 2021.

Personnel d'intervention : 54,53 ETP dont **26,75 ETP d'AVS / AES**.

L'activité Prestataire poursuit sa baisse sur tous les sites due à la crise de recrutement.

Heures SAAD par secteur

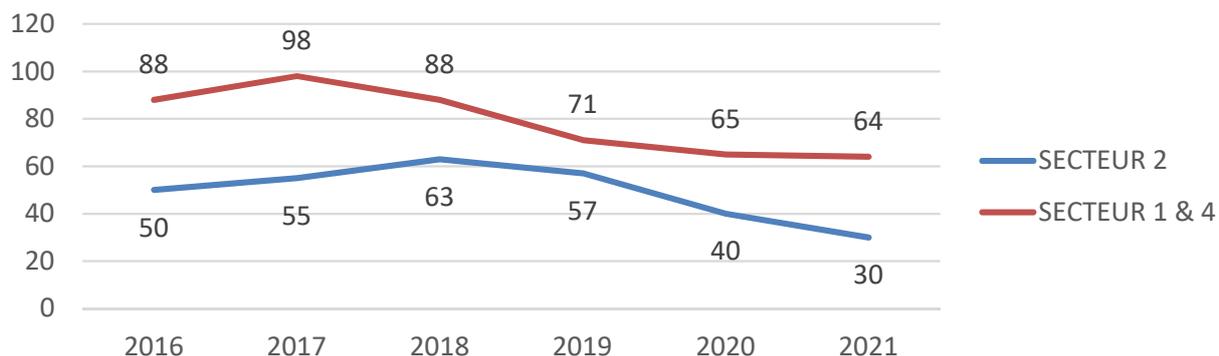


Le service SAAD a aidé 497 personnes en 2021 (flux négatif : 94 nouveaux clients mais 158 clients sortis).

8,96 heures mensuelles réalisées en moyenne par bénéficiaire (13,5 heures en 2020, 13,9 heures en 2019, 13,2 en 2018 et 14 heures en 2017) et 11,83 heures pour les bénéficiaires APA.

En 2021, pour les seuls bénéficiaires de l'APA, le plan d'aide moyen est de 30,47 heures (27,56 heures en 2020, 26,30 heures en 2019, 25,5 heures en 2018 et 25,8 heures en 2017).

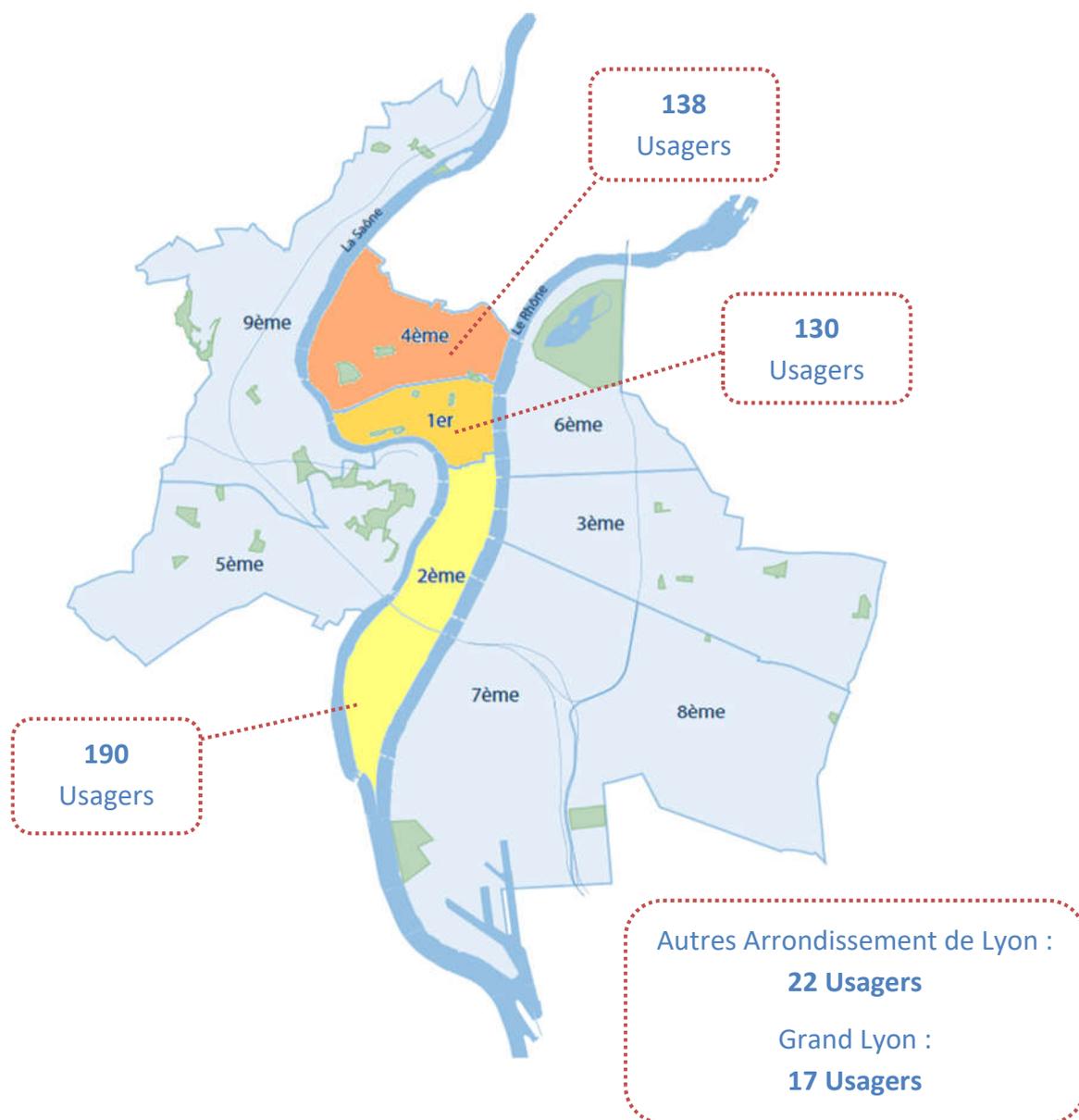
Répartition par secteur des nouveaux dossiers :



En 2021, SMD Lyon a enregistré la sortie de **158** dossiers pour 94 nouveaux dossiers

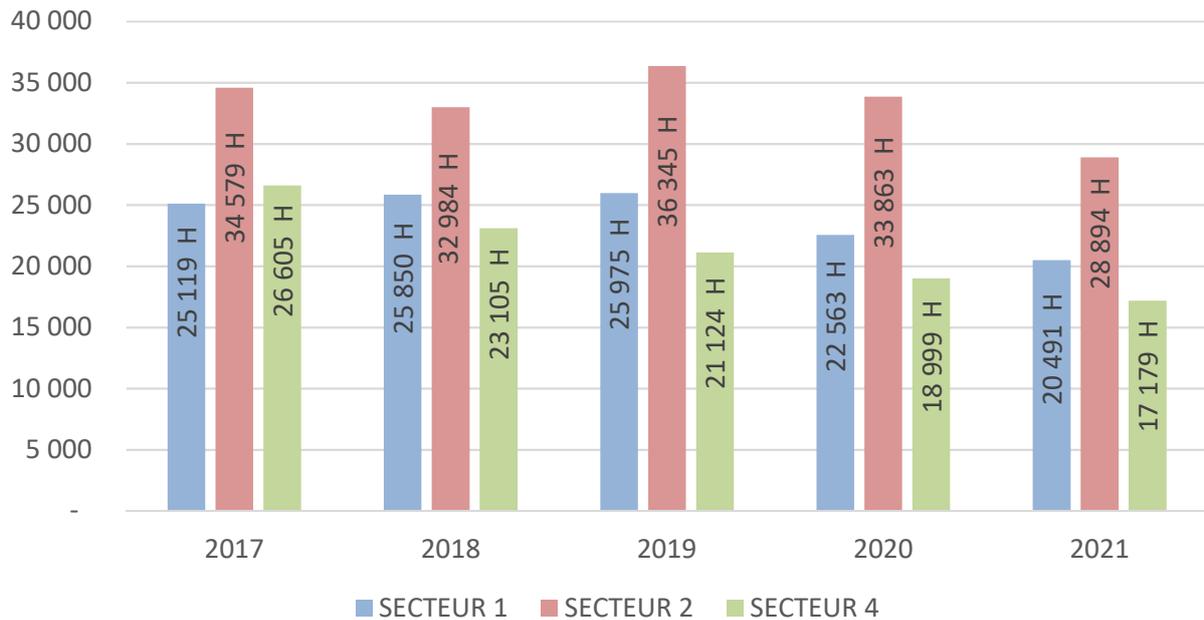
Les 497 bénéficiaires résident essentiellement sur les arrondissements du Centre Nord :

Répartition des usagers par lieu géographique :

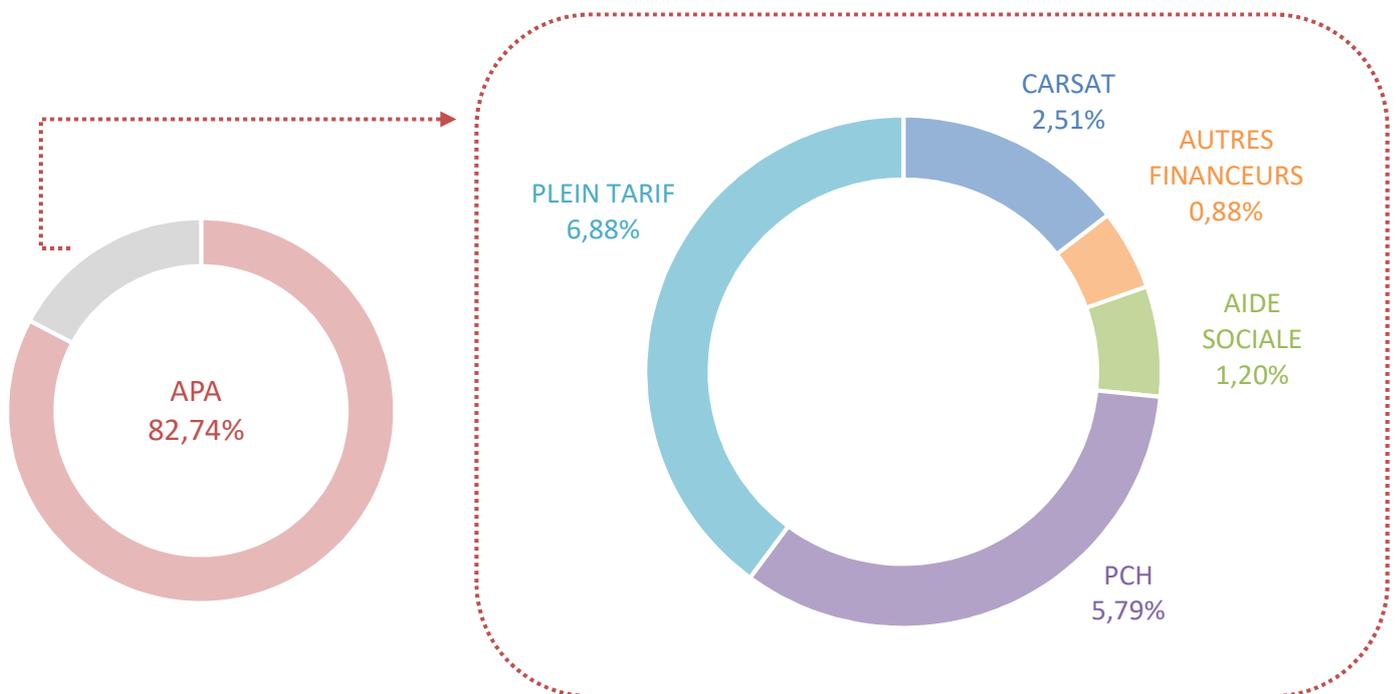


❖ Activité avec le financeur Métropole de Lyon :

L'activité APA est en baisse (66 564 heures soit une baisse de 9,61 %). La baisse de l'APA se ressent plus particulièrement sur le site du 2^{ème} avec une baisse sensible de 14,68 %.

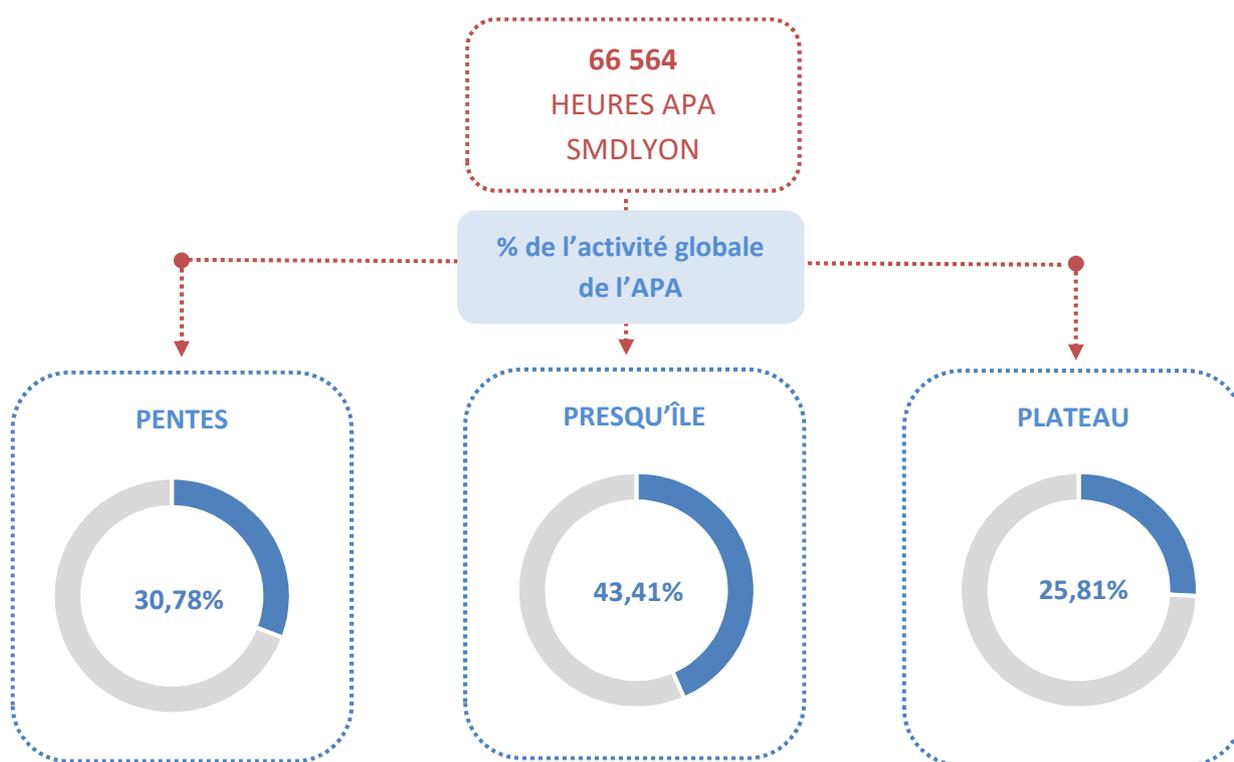


Malgré cette baisse en terme d'activité (volume d'heures), l'APA représente en proportion désormais **82,74 % de l'activité totale** (83,11 % en 2020, 81,94% en 2019, 79,80 % en 2018, 76,31% en 2017 et 75,8% en 2016).



En ajoutant aux heures APA, les heures PCH (4 660,63 heures pour 10 personnes dont 82,83% sur le SAAD 2 et 17,17% sur le Plateau de la Croix-Rousse) et de l'Aide sociale – PA et PH – (965,21 heures) ce sont **72 190 heures prestées (89,74 % de l'activité globale) qui relèvent de la Métropole de Lyon.**

Répartition des heures APA par secteur :

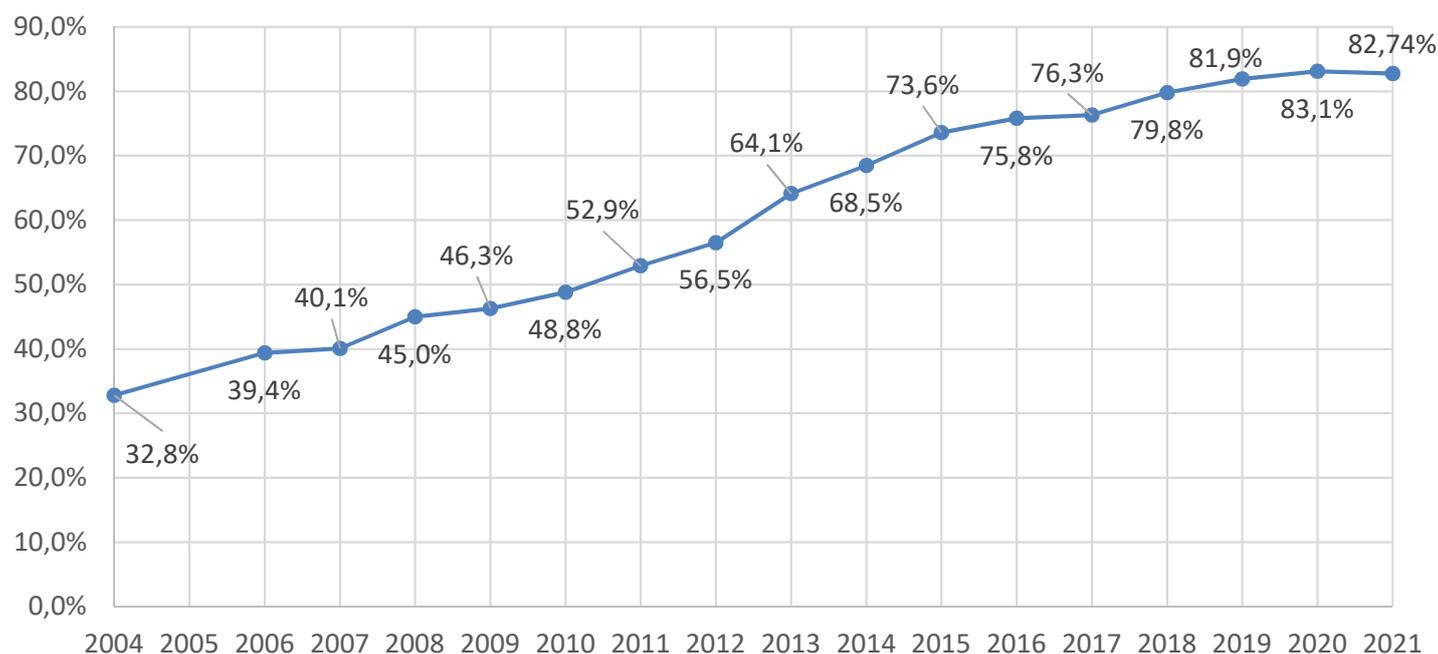


L'activité APA est réalisée à 43,41 % sur le site Presqu'île, à 25,81 % sur le site Plateau et à 30,78 % sur le site des Pentés. **Mais elle représente en regard de l'activité propre de chacun des sites : 86,97 % de l'activité Pentés, 79,30 % de l'activité Presqu'île et 84,01 % de l'activité Plateau.**

La participation financière moyenne des bénéficiaires de l'APA (ticket modérateur) est de **21,04 % du montant des plans d'Aide (18,90 en 2020 et 23,60 % en 2019)** pour une **participation horaire moyenne de 4,97 euros** (3,78 euros en 2020 et 3,96 euros en 2018-2019).

69,62 % des bénéficiaires de l'aide à domicile relèvent de l'APA en 2021.

Proportion des heures APA de 2004 à 2021 :

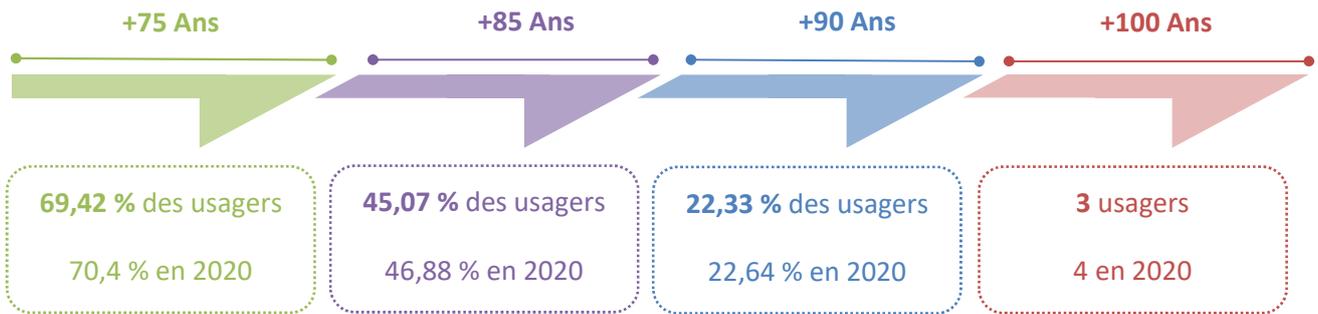


❖ Activité avec le financeur CARSAT :

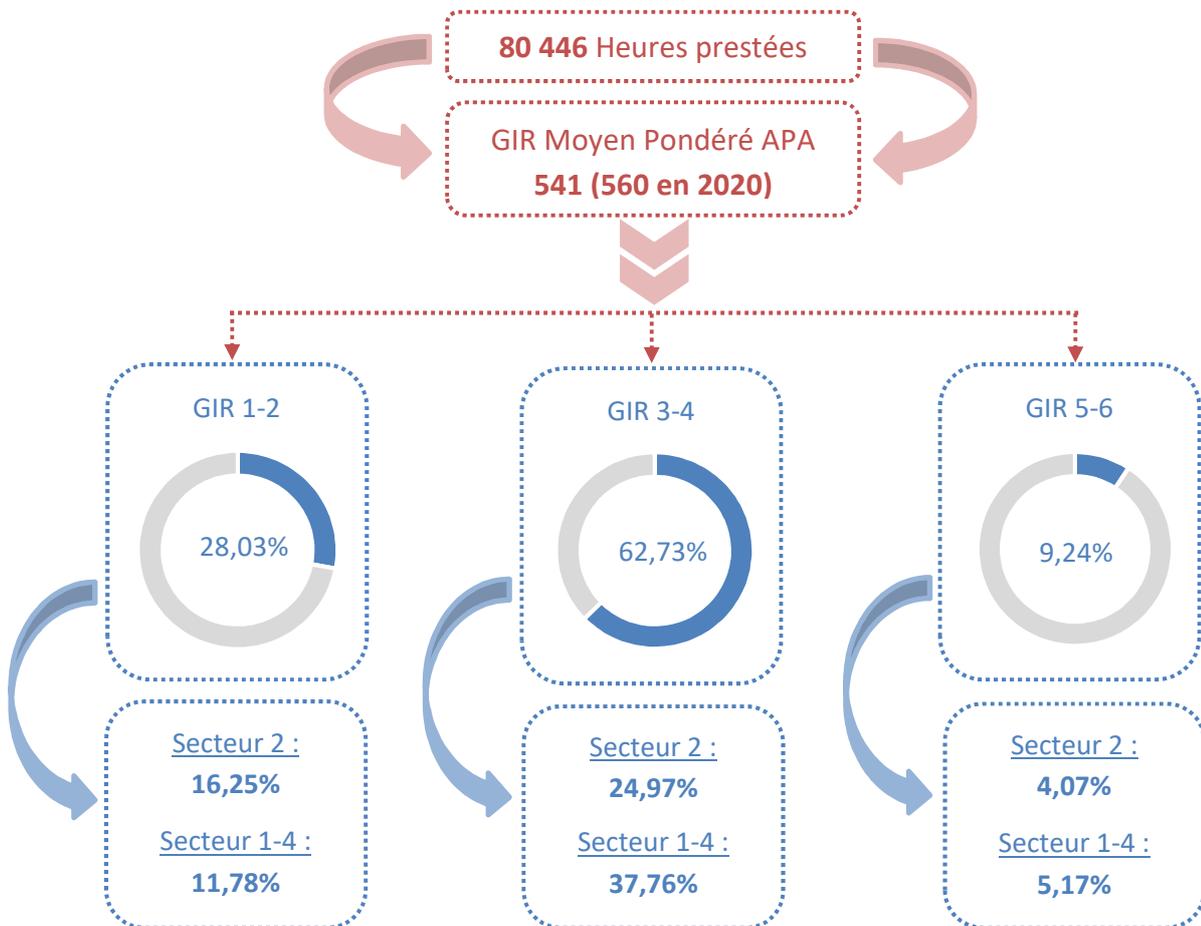
La CARSAT (désormais à 2017,90 heures) ne représente plus que 2,51 % de l'activité globale.

❖ Données sur les bénéficiaires : des bénéficiaires du SAAD toujours très âgés...

Âges des bénéficiaires du Service d'Aide :



Répartition selon les GIR (en heures prestées)

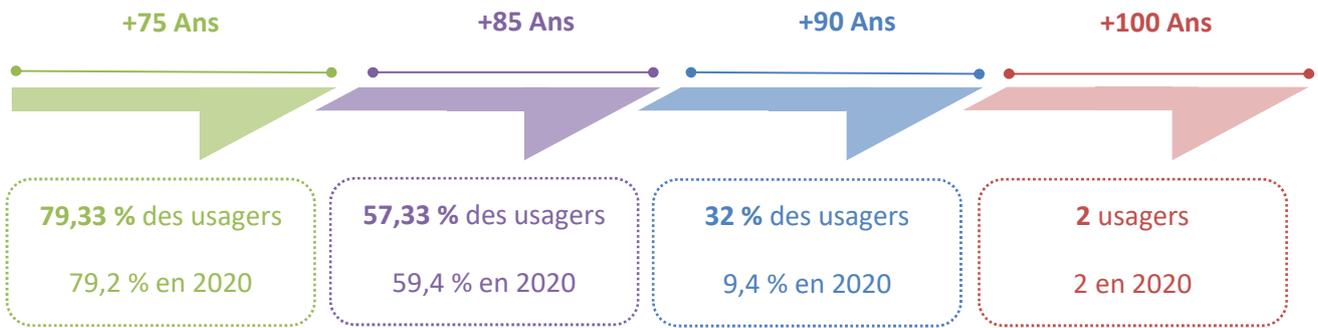


➤ Service Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

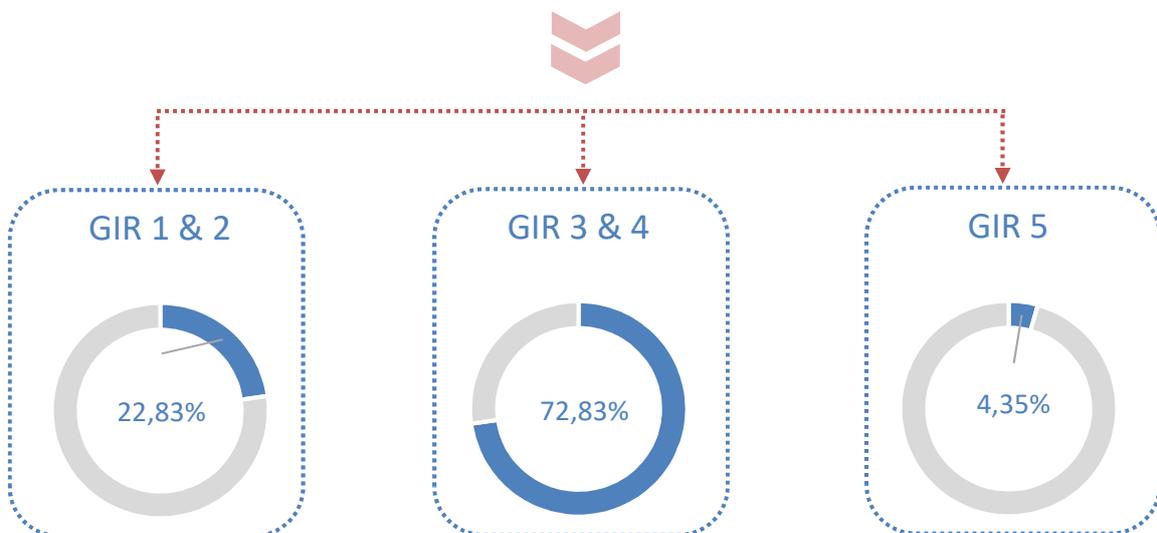
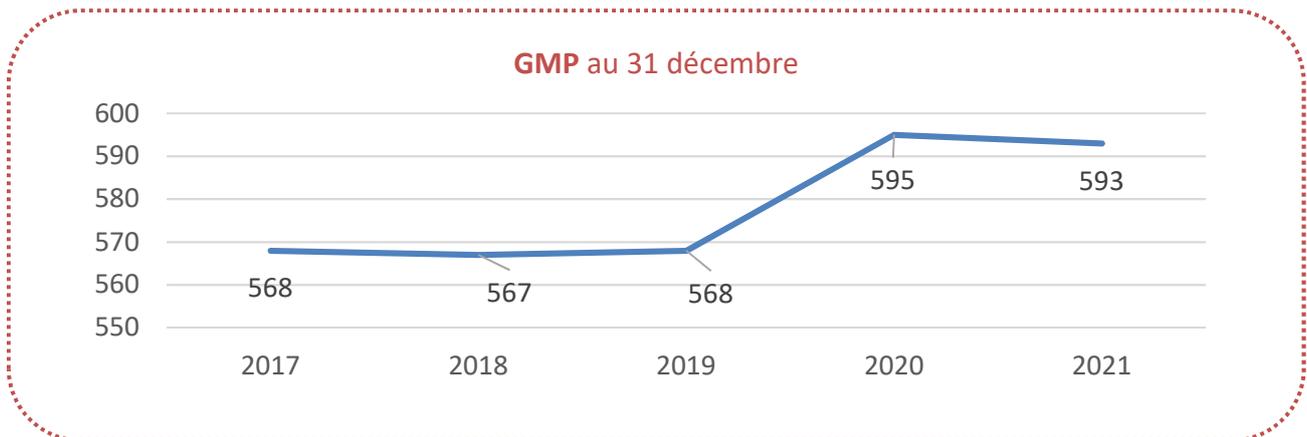
Les SSIAD ont pris en soin **150 patients** en 2021 (119 places installées) : 74 pour le SSIAD du 1^{er} arrondissement et 76 pour le SSIAD du 2^{ème} arrondissement.

- ❖ **Données sur les bénéficiaires** : des bénéficiaires du SSIAD de plus en plus âgés
(Données du mois de décembre 2021)

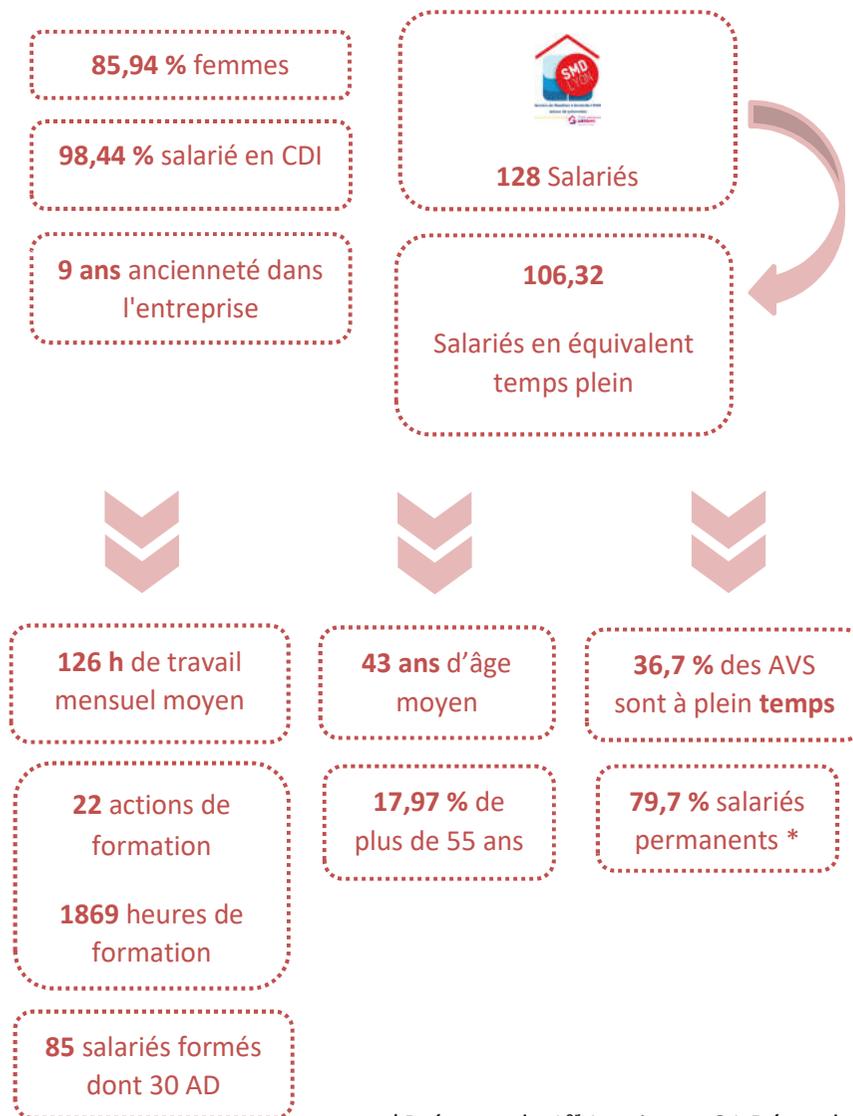
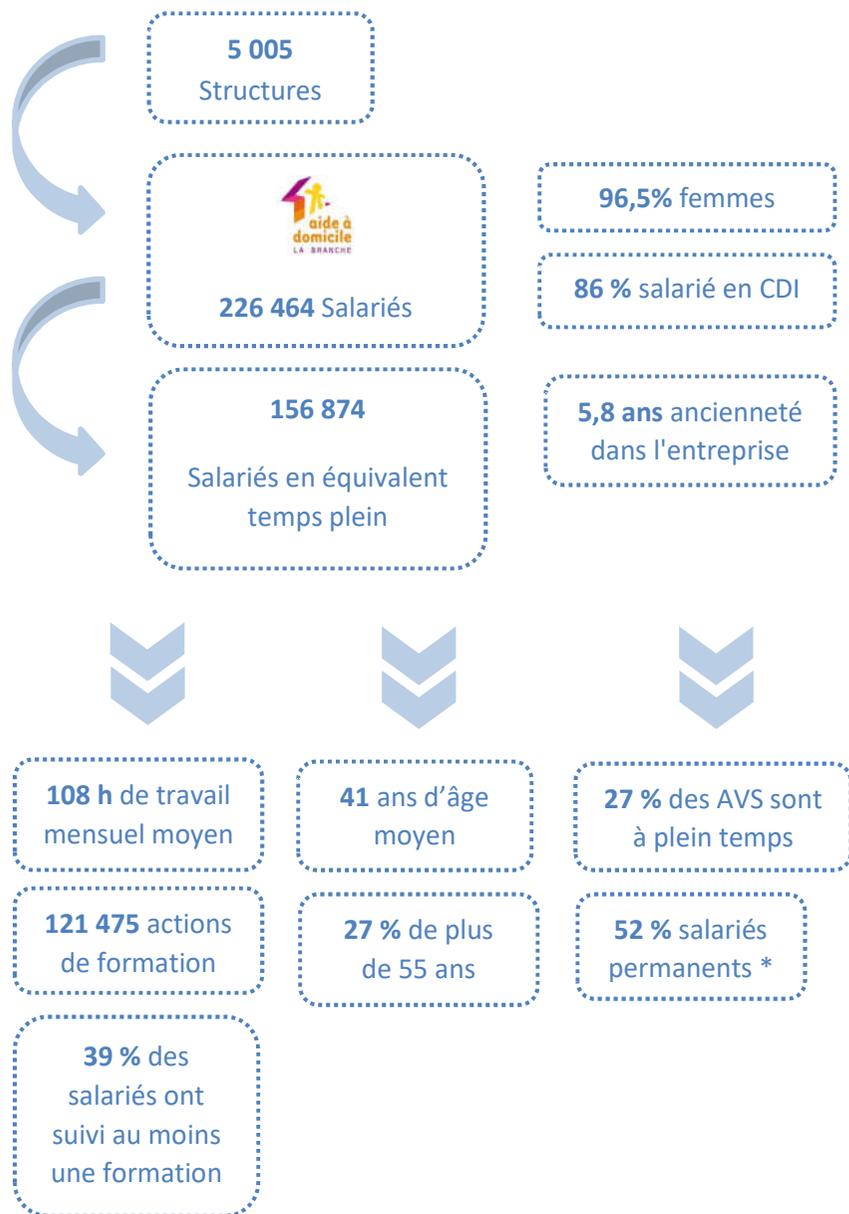
Âges des bénéficiaires :



GIR des Bénéficiaires :



➤ CHIFFRES CLÉS : Branche (année 2016) vs SMD Lyon (année 2021)

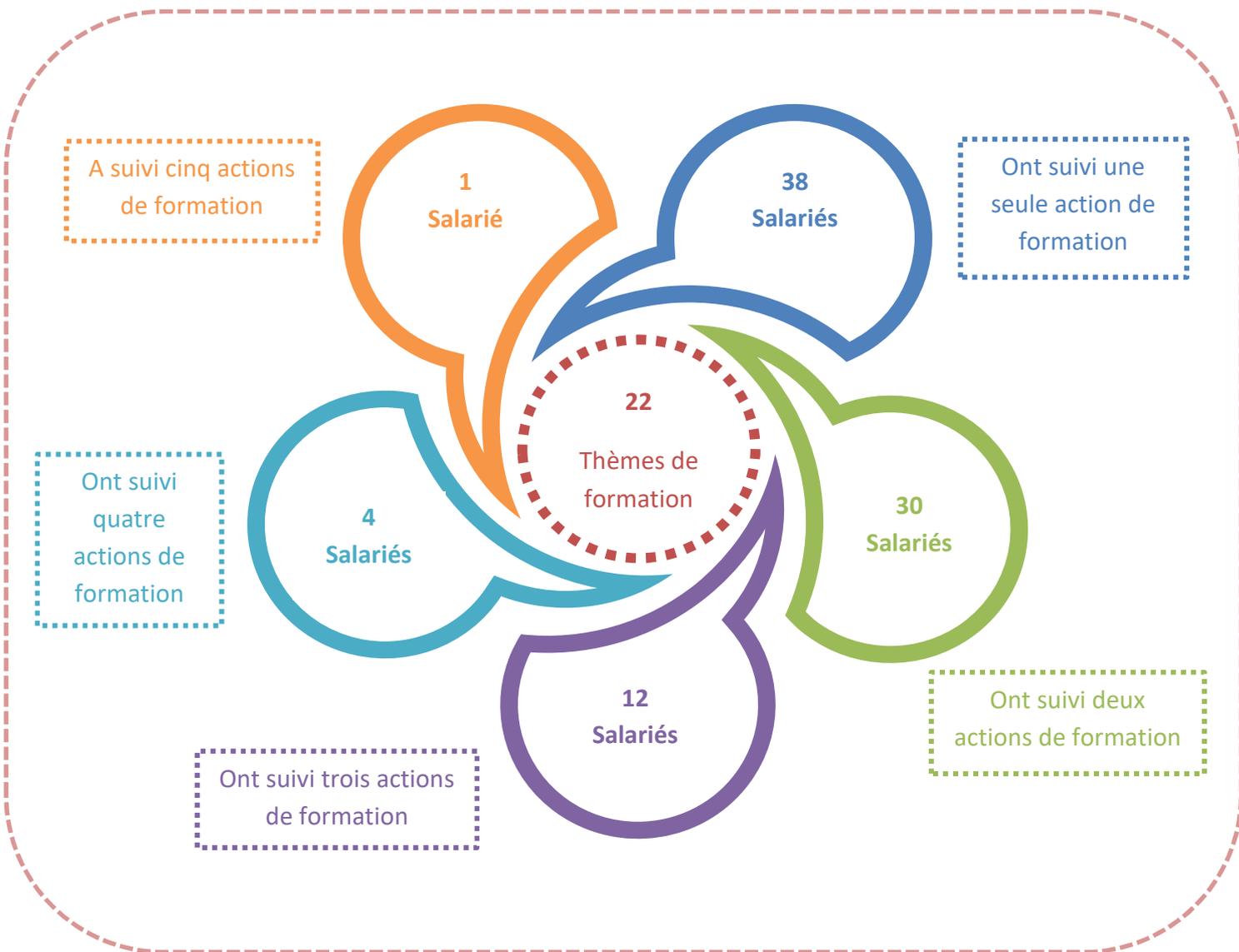


*Présents du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

III. LA POLITIQUE DE FORMATION 2021

155 actions de formations pour un total de 1 869 h (1 859 h en 2020)
dont 1 079,50 h pour les Aides à domicile

85 salariés (88 en 2020) ont suivi au moins une action de formation continue,
dont **30 aides à domicile** (33 en 2020)



Depuis 2004, l'Association a consacré
6 881,5h de formation à la maladie d'Alzheimer (et apparentés)

Alzheimer et troubles apparentés Formation interne	•80 Heures - 15 Salariés
Bienveillance FNAQPA	•49 Heures - 7 Salariés
APS ASD - PREV HOM	•203 Heures - 10 Salariés
Opposition aux soins - Bien être Gériatrie	•112 Heures - 8 Salariés
Aide Soignante en CPF TP	•490 Heures - 1 Salarié
DEAES en VAE - IF2M	•24 Heures - 1 Salarié
Fonction tutorale	•119 Heures - 9 Salariés
Relaxation - GRIEPS	•112 Heures - 8 Salariés
Accompagnement RH - SADIGH	•21 Heures - 1 Salarié
Avenant 43 - ADEDOM	•70 Heures - 5 Salariés
Excel fonctions de base - CCI LYON	•56 Heures - 4 Salariés
Carpe Diem - NOTA BENE	•42 Heures - 6 Salariés
Pro ADVF - ORGALY	•119 Heures - 2 Salariés
Aggressivité Personne Agée	•9 Heures - 1 Salarié
Maladie à corps de LEWY - Société Rhône-Alpes Gériatrie	•14 Heures - 2 Salariés
Journées Nationales Ergothérapie - ANFE	•36 Heures - 2 Salariés
Séminaire Alzheimer - AIGA	•28 Heures - 4 Salariés
Manutention - Formation interne (ergo)	•12 Heures - 12 Salariés
Plaies et cicatrisation - CICA+	•53,75 Heures - 28 Salariés
Ateliers Détente - SARA FRANCO	•209 Heures - 20 Salariés
Word de base - Interne	•2,25 Heures - 1 Salarié
Rappels processus cognitifs - Interne (Neuropsychologue)	•8 Heures - 8 Salariés